

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 592**



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance du 16 janvier 2024, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 592 CONCERNANT LA FIXATION D'UN TAUX DE DROIT DE MUTATION SUR LA TRANCHE DE LA BASE D'IMPOSITION QUI EXCÈDE 500 000 \$.

Que ce règlement entre en vigueur le 17 janvier 2024.

Que ce règlement peut être consulté sur le site internet de la Ville au www.ndip.org.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, le 17 janvier 2024.

Me Catherine Fortier-Pesant
Greffière